



République de Côte d'Ivoire
Ministère en charge de la Construction et du Logement
Chambre du Droit des Affaires et de l'Immobilier
C DA. IM



Par l'Etat

== BAIL À USAGE PROFESSIONNEL ==

ENTRE

Nom et prénoms du propriétaire : DIONGUE COULIBALY

Pièce d'identité (CNI – Passeport. – C.Séjour) N° établie le 04/Ne/Vertes 2012

Domicilié à ABD.BD Cel. : 05-27-72-85

Email :

Compte contribuable n°

Dénommé au cours du présent acte « **LE BAILLEUR** ».

D'une part

ET

Nom et prénoms (ou dénomination) du locataire : LENGANE DJENERA

Pièce d'identité (CNI – Passeport. – C.Séjour) N° C.DD.35.39.14.70 établie le 05/07/2009

Domicile ou siège social : ABD.BD BADOLE

Registre de commerce N° : C.I-Abj. 2016-A-27.403

Cel. : 05.24.25.45 Tél. Bureau : 49 20.41.31

Email :

Dénommé au cours du présent acte « **LE PRENEUR** ».

D'autre part

LESQUELS ont convenu et arrêté le contrat de bail qui suit :

BAIL

Le BAILLEUR donne en location à USAGE PROFESSIONNEL, régi par les articles 101 à 134 du Traité de l'OHADA, relatif au Droit Commercial Général pour la durée, sous les conditions et moyennant le prix ci-après indiqués au PRENEUR qui accepte, les biens et droits immobiliers dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Le local est destiné exclusivement à l'usage d'activité professionnelle libérale. Les lieux loués sont réservés à tel usage (petit bureau).

Le PRENEUR déclare connaître parfaitement le bien loué pour l'avoir vu et visité en vue du présent bail.

ÉTAT DES LIEUX

Le PRENEUR prendra les lieux loués dans l'état où ils se trouveront lors de l'entrée en jouissance et à l'expiration du bail, il veillera à la remise des lieux dans leur état primitif (agencement, enduit peinture intérieure, etc.) sauf si le BAILLEUR en a décidé autrement.